

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUN 2024	
Date d'affichage et de convocation 27 juin 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 20	<p>Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier BECRET, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Elodie SIMONE, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Djemaï LASSOUED à Martine POUILLIE, Christine MAHE à Maryvonne JOUANY, Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Caroline THUEZ à Yves MURRU.</p> <p>Absents: Thierry MARIN-CUDRAZ, Flavien PARISI, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Elodie SIMONE</p>

2024/030 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

Rapporteur : Jean-Jacques PERCHAT

Une concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 15 au 27 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- une consultation par voie électronique a été organisée aux mêmes dates à l'adresse suivante : mairie@puiseux-en-france.fr

La consultation publique sur ce dossier a bien eu lieu les 20 et 27 avril, en présence d'élus de la commission afin de pouvoir répondre aux commentaires. Le 20 avril, aucune personne ne s'est présentée. Le 27 avril, trois personnes se sont présentées pour consulter le dossier. Deux personnes ont fait des commentaires sur la bonne qualité de la présentation et sur la satisfaction de l'exclusion de méthanisation.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public):

- 3 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 3 (nombre de personnes présentes en réunion publique)
- 0 (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont validées et joint en annexe.

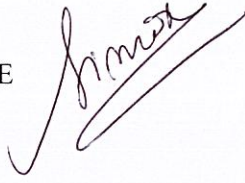
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 pour et 1 abstention : Estelle BOCKEL) :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- **ARRETE** les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise, à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- **PRECISE** que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie de l'Ile de France.

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20240627-2024-030-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Le Secrétaire,

Elodie SIMONE



Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 27/06/2024
Extrait certifié conforme au registre des
délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à
la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération
ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

